



Réunion du conseil d'établissement
tenue sur Teams
Séance numéro 5
Le 23 février 2022 à 19h00

Membres présents	Membres absents	Invités
Membres parents Bakiri, Yamina (YB) Khalil, Halima (HK) préside la rencontre Msiah, Abdelfattah (AM) Verroneau, Julien (JV) Plante, Marie Claude (MCP)	El Houbbi, Hajar (HEH)	
Membres du personnel enseignant Alalou, Salima (AS) Houle, Sylvain (SH) Thomas, Marthe-Élise (MET)		
Élèves Shiyue, Qin Olivier (QS)	Bachalani, Christina (CB)	
Direction Lamoureux, Philippe (PL)		

Ordre du jour proposé

Points à l'ordre du jour	Documents déposés	Notes de rencontre	Adoption ou résolution
1. Mot de bienvenue		M. Lamoureux et Mme Plante souhaitent la bienvenue à tous Nous aurons des invités du public concernant l'académie de musique	
2. Adoption de l'ODJ	ODJ		Proposée par HK Appuyée par M-E T
3. Période de questions du public		2 invités : 1. Geneviève Bordeleau : parent de 4 enfants qui fréquentent l'académie 2. Mme Anne-Marie Saint-Jacques Points présentés par Mme Bordeleau : - Problème de chèque non encaissé - Retour des cours suite aux assouplissements sanitaires	

			- Se plaignent des frais de conciergerie supplémentaires qui, selon eux, doivent déjà être nettoyés de toute façon. - Demande que le CE approuve la présence de l'académie et demande que les frais soient raisonnables. M. Lamoureux ne pourra répondre à certaines questions de Mme Bordeleau puisque madame Saint-Jacques a décidé de judiciaireiser le processus. Ce sera aux avocats d'en débattre. Rép: nous connaissons notre rôle merci, et effectivement ce sera le CE qui déterminera la légitimation des locations. Mme Bordeleau prétend que l'école est responsable de l'académie, car elle paie directement l'école par chèque. Elle s'attend à ce qu'on réponde, et non de passer par l'académie. Le volet monétaire ne relève pas du CE. Présidente du CE seconde et affirme que le suivi sera fait. Les deux personnes ont quitté. Explication du fonctionnement de l'académie par P. Lamoureux. JV: je recommande que l'organisme soit exclu de notre établissement, si un vote devait avoir lieu, je vote contre. PL: nous sommes imputables des actions des gens qui louent nos locaux et comme cet organisme se gère lui-même sans aucune intervention ou droit de regard de l'école, nous avons un gros malaise d'être imputable. HK: elle apprend ce soir la présence de cet organisme, est très surprise du manque d'encadrement du CSSMB par rapport à cela. Si on vote, elle vote contre JV : je recommande que le vote de présence d'organisme soit fait de manière organisée. En attendant, ils doivent quitter et ne pourront revenir que lorsque la structure sera faite. Ne pas punir les enfants. AM: pas une question de vote ou non, voir si un contrat ou bail a déjà été fait. Doit avoir une entente formelle pour que les enfants bénéficient des locaux. PL : Cet organisme pourra fonctionner normalement au sein de nos murs jusqu'au 30 juin 2022 selon les modalités établies entre l'avocat de Mme Saint-Jacques et le CSSMB.	
4.	Adoption du PV de la rencontre du 12-14-2021	PV 26 janvier 2022	Pas de modification	Proposée par M-C Plante Appuyée par Mme Khalil
5.	Correspondance		Aucune	
6.	Intervention du Conseil des élèves		• Rideaux de douche des filles au Gym, on vérifie régulièrement et change au fur et à mesure.	

			• Bus de la STM: problème janvier le matin, ça semble s'être résorbé, une communication est faite par la direction, mais très peu de retour de la part de la STM. Chaque tempête de neige est problématique. Une demande au CSS de prendre le relais. • Dîner dans les classes: suite aux fêtes, espacement demandé par les élèves pour dîner dans les classes. Chaque enfant bénéficie d'une place assise • Salima Allalou affirme que tous les profs ouvrent leur porte. Elle rapporte que la connexion internet est très mauvaise. • Madame Thomas seconde que les classes sont ouvertes, mais se plaint qu'elles se battent avec les élèves qui ne mangent pas dans les endroits prévus (corridor, escaliers, etc.) • Alalou: problème à la surveillance des casiers, problème de coordination entre les surveillant et l'enseignant doivent avoir le passe-partout des casiers pour aider tout le monde. Monsieur Lamoureux s'en occupe.	
7.	Points de suivi		7. 1 règle de régie interne: ajout de règle de bris de procédure, point légal qui dit doit recevoir les documents au moins 5 jours avant la rencontre. Suite aux dernières années, le délai ne semble pas avoir été respecté en tout temps, P, Lamoureux demande que cette clause soit respectée pour favoriser la compréhension de documents. Le but est d'éviter qu'un membre ne reçoive pas les documents et évite qu'un parent ne puisse faire tomber des décisions par manque d'info. Lecture de la proposition par Plante et proposition de l'inclure dans la régie. Cette proposition renverse cette décision quand l'omission est accidentelle. Mme Khalil propose de le reporter au prochain CE. 7. 2 Suivi covid: Retour de la relâche: plus de masques en classe obligatoire. Mais si les enseignants sont plus à l'aise pour le maintenir, la direction sera présente en support et la situation sera suivie de près. Mme Alalou: certains enseignants sont mal à l'aise, mais on ne pourra pas l'imposer aux élèves. Mme Khalil: des sanctions ont été prises contre des élèves, malgré ça, il sera très très difficile de maintenir cette règle. Houle: impossible à faire respecter. Mme Thomas: rien entendu de problème en ce sens Ça reste le choix des enseignants de le porter ou non 7. 3 Caméras : on a reçu la soumission, GO c'est en route. Houle: sur les 25 caméras, est qu'une sera près de l'escalier près de l'arbre coupé.	

			Lamoureux: toute placée dans des endroits stratégiques dans les espaces communs où du grabuge a été rapporté dans les années passées. Les élèves n'ont pas été consultés directement cette fois, mais avant la pandémie, les écoles font un questionnaire à l'ensemble des élèves et du personnel pour déterminer les endroits à risque. Certains endroits choisis découlent de ce questionnaire.	
8.	Suivis et informations sur les programmes et activités		Tous les élèves admis ont été contactés	
			8.1 Programme régulier	
			8.2 Programme LLS	
			8.3 Programme de musique	
			8.4 Profils sport, sciences : un système de récompense du programme sportif a été mis en place de la part de M. Torrado. Étude pour étendre ce programme aux autres profils éventuellement.	
			8.5 Demande de sorties et d'activités : Les demandes de sorties restent sujettes des directives de la santé publique.	
9.	Interventions	4 versions du calendrier scolaire 2022-2023	9.1 Direction A) Calendrier scolaire 2022-2023 Deux jours tempêtes à reprendre suite aux tempêtes de neige : 13 mai devient jour 1 et 22 juin session exam ministère. Calendrier 2 scénarios: 2 ou 3 étapes selon le ministère. Demande au CE pour valider selon ce que le ministère décide. Session examen: on recevra le calendrier très bientôt, proposé par le ministère et qui est négocié par le syndicat et le CSSS. B) Profil de compétence des directions du CSSMB : présentation sommaire par Lamoureux. CSS propose un profil général pour l'embauche des intervenants, C) uniformes: nouvelle mode chez les élèves, portent un couvre-chef, genre bas de nylons pour développer le style de cheveux. N'est pas un symbole religieux et aucun symbole culturel. Selon les recherches, ce n'est que de la mode. Donc on applique le code de vie et on demande le retrait.	Proposé par HK Appuyé par Mme Alalou Proposé par M-C Plante, appuyé par S Houle
			9.2 Parents : sécurité parent: question de madame Khalil comment gérer les problèmes de l'école avant que ça se transpose dans la rue Lamoureux: souvent les problèmes se passent souvent la nuit sur les réseaux sociaux.	

			L'école n'a pas de contrôle sur ce qui s'y passe. On rapporte les incidents aux autorités compétentes. Demande la collaboration des parents pour aider à l'intérieur des limites de l'école	
			9.3 Personnel de l'école Pas de commentaire particulier	
			9.4 Comité régional de parents Rien de spécial	
			9.5 OPP Pas d'OPP	
10.	Affaires diverses			
11.	Levée de la séance		La séance est levée à 22h35	Proposée par MCP